



Convention ayant pour objet le prêt de kits d'essai de couches lavables aux habitants de la CCMP

ENTRE :

La collectivité territoriale : Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP), représentée par son Président, Monsieur Pascal PROTIERE
Autorisé par délibération en date du 7 juin 2017

D'une part

ET :

Madame, Monsieur
Domicilié à l'adresse suivante
.....
Ci-après désigné « le bénéficiaire »

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Contexte

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau met à disposition d'une personne, un kit de couches lavables.

Le kit est loué dans un objectif d'utilisation pour le change d'un enfant dont la personne a la responsabilité et dans le cadre exclusif d'un usage à domicile.

Ce sont 4 kits d'essai qui seront mis à disposition des parents. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée du formulaire de demande. Il est possible que les délais de réservation varient en fonction de la disponibilité.

Article 2 : Les modalités

- La durée de la location est de 1 mois maximum.
- Un seul kit peut être accordé par famille.
- La location est gratuite.

Une caution de 400 euros en chèque libellé au nom du Trésor Public est demandée pour la location d'un kit. Cette caution sera encaissée en cas de non restitution du kit complet à la date demandée.

Les articles non- restitués ou endommagés seront facturés à hauteur de leur valeur TTC d'acquisition par la CCMP, en fonction de leur état au moment du prêt et du barème fixée en annexe 1. Pour information un article coûte entre 3€70 et 36€.

En aucun cas, la CCMP ne pourra être tenu responsable, de problèmes de santé ou d'hygiène que pourrait avoir l'enfant dans le cadre de l'utilisation du kit.

Article 3 : Protocole d'utilisation :

Afin de prolonger la durée de vie des couches lavables, le bénéficiaire s'engage à respecter les consignes décrites ci-dessous :

Lavage du kit avant utilisation et avant restitution :

Avant d'utiliser le kit et avant de le restituer à la CCMP, l'ensemble des couches lavables devra être lavé avec Miofresh, fourni dans le kit. Pour cela ajouter une cuillère à soupe (15 ml) de MioFresh en plus de la quantité habituelle de lessive.

Lavage au quotidien :

- Il est indispensable d'utiliser une lessive écologique adaptée aux couches lavables pendant le mois d'essai. Elle ne doit pas être enrichie en savon (moins de 5 %). Privilégiez la poudre à la lessive liquide qui est plus encrassante.
- Les couches peuvent être lavées avec le reste de votre linge. Si vous avez plus de 5 couches à laver, faites un cycle de rinçage avec les couches seules avant d'y ajouter le reste du linge.
- les scratchs des couches et culottes doivent être rabattus sur eux-mêmes ou sur les espaces prévus à cet effet pour éviter d'abimer le reste du linge et les couches entre elles.
- Les couches doivent être lavées entre 40°C et 60°C maximum selon l'étiquetage des couches, lavage à 40° pour les culottes et sans d'adoucissant.
- Il est interdit d'utiliser du détachant ou blanchissant, de l'eau de javel, le savon détachant écologique est toléré.
- L'utilisation du sèche-linge est interdite.
- Il est interdit d'utiliser des crèmes grasses pour le change. Si l'état cutané de l'enfant nécessite une crème grasse (type mytosil, bépanthen ...), veuillez utiliser vos propres couches.
- Il est interdit d'utiliser des produits de soin tâchant sur le siège de votre enfant (type Eosine).
- Les couches ne doivent pas être stockées dans l'eau dans l'attente du prochain lavage.
- Les couches ne doivent pas rester souillées plus de 48h entre deux lavages.
- La feuille de protection jetable protège les couches lavables des selles. Il suffit d'enlever la feuille contenant les selles de l'enfant et de la jeter dans la poubelle. La feuille de protection peut être utilisée plusieurs fois après lavage.

Article 4 : Pièces justificatives à fournir :

Le bénéficiaire doit remplir, signer le **formulaire de demande de kit d'essai**, ainsi que **toutes les pièces décrites ci-dessous** et envoyer le tout à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, service Gestion des Déchets, 1820 grande rue, 01700 MIRIBEL.

Liste des pièces à fournir :

- Pièce d'identité du bénéficiaire
- Justificatif de naissance
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone)

Article 5 : Engagement du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage :

- A respecter le protocole l'utilisation des couches lavables
- A répondre aux enquêtes organisées par la CCMP dans le cadre du suivi de l'opération

Article 8 : Utilisation des données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande de prêt et à des fins statistiques. Les destinataires des données sont les agents de la CCMP instruisant les demandes de subvention et en charge de l'exploitation de ces données.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CCMP, Service Gestion des Déchets, 1820 grande rue 01700 MIRIBEL

Chèque de caution déposé le :	Restitution du chèque de caution autorisée le :	Chèque de caution restitué le :
visa trésorerie	Visa CCMP	Visa trésorerie
		Signature du bénéficiaire

Copie au Trésor Public

Fait à Miribel, en 3 exemplaires, le

Le Président de la CCMP

M. Pascal PROTIÈRE

Nom, Prénom
mention «Lu et approuvé »